

Les Inspecteurs d'académie –
inspecteurs pédagogiques régionaux de LVE

Orléans, le 1^{er} septembre 2021

Affaire suivie par :
Muriel PHILIPPE
Mél : Muriel.Philippe@ac-orleans-tours.fr

Les Inspecteurs d'académie - Inspecteurs pédagogiques
régionaux de langue vivante étrangère

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs de langue
vivante étrangère

S/c de Mme ou M. le Chef d'établissement

Objet : Rentrée 2021

Madame, Monsieur,

À l'orée de cette nouvelle rentrée, commençons par vous remercier de l'énergie que vous avez déployée au service de l'apprentissage des élèves dans des conditions parfois complexes : nous savons pouvoir compter sur votre engagement pour l'année qui s'annonce. Nous accueillons avec grand plaisir les professeurs titulaires et stagiaires qui rejoignent notre académie et vous souhaitons à tous une année scolaire riche de projets et de réussites auprès de vos élèves.

Vous trouverez ci-dessous quelques jalons pour l'année qui démarre ; nous reviendrons en temps utile vous préciser ces différents éléments.

◆ COLLÈGE

Enseignement de langues et cultures européennes (LCE)

Cet enseignement a vocation à se déployer plus largement encore, sur chacun des niveaux du cycle 4. Un guide académique est à votre disposition sur la page suivante du portail des langues : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/cycles_3_et_4/lce/

Certification complémentaire académique pour l'enseignement d'une discipline non linguistique (DNL) en collège

Pour prétendre à la prise en charge d'un enseignement d'une DNL au collège, le professeur de la discipline non linguistique s'inscrit à la certification académique, au sujet de laquelle vous trouverez ici de plus amples informations :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/certifications_pour_les_professeurs/certification_academique_college/

Soulignons ici le fait que d'une part, l'enseignement d'une DNL en collège ne doit pas être considéré comme une préparation à une section européenne au lycée : en effet, tous les collèges qui le souhaitent peuvent mettre en œuvre cet enseignement et chaque élève qui postule pour entrer en section européenne de lycée n'est pas soumis à l'obligation d'avoir suivi un enseignement de DNL et/ou de LCE. D'autre part, ce dispositif n'est pas conditionné par l'offre d'un enseignement de LCE (cf. ci-dessus) : selon les établissements, les LCE et les DNL peuvent exister indépendamment les uns des autres, ou conjointement.

Test de positionnement en 3^{ème} Ev@lang

Certains d'entre vous ont déjà expérimenté le test de positionnement en anglais en classe de troisième Ev@lang : ce test, généralisé dès cette année à tous les collèges, a vocation à être conduit dans toutes les langues vivantes étrangères enseignées lors des sessions suivantes. Vous retrouverez toutes les informations relatives à ce test en ligne, régulièrement actualisées, sur la page suivante du portail académique des langues : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/cycles_3_et_4/test_de_positionnement_en_3eme/

◆ LYCÉE

La réforme du lycée et du baccalauréat se poursuit, et les récents ajustements concernent notamment les langues vivantes dans le tronc commun, dont l'évaluation au baccalauréat s'effectue désormais entièrement en contrôle continu : les moyennes obtenues durant le cycle terminal sont intégrées avec coefficient 6 pour les LVA et LVB et 4 pour les LVC dans la note du candidat au baccalauréat.

Par ailleurs, l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale ne donnera pas lieu à une épreuve en fin d'année en première, mais sera lui aussi évalué en contrôle continu.

Dans la voie technologique, l'enseignement technologique en langue vivante (ETLV) peut désormais être choisi dans la LVB de l'élève.

Enfin, une attestation de langues vivantes est délivrée à la fin du cycle terminal à chaque candidat, dans sa LVA et sa LVB, grâce à des épreuves organisées en établissement.

Nous vous recommandons la lecture attentive des notes de services parues aux bulletins officiels du 29 juillet et du 26 août 2021.

Un document récapitulatif assorti de recommandations vous sera très prochainement adressé, et vous retrouverez les détails de ces ajustements sur le portail académique des langues vivantes à la page https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/textes/baccalaureat_gt/. Nous aurons par ailleurs l'occasion de vous accompagner dans la construction du « projet d'évaluation » qu'élaborera chaque établissement.

D'ores et déjà, nous vous recommandons de poursuivre, dans vos évaluations au quotidien, l'utilisation des grilles nationales que vous connaissez déjà et que vous retrouverez ici : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/contenus_et_pratiques_denseignement/baccalaureat/grilles_devaluation/.

◆ CERTIFICATIONS EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE

Les certifications se poursuivront en 2021-2022. Elles seront ouvertes :

- en allemand, à tous les élèves volontaires de 3^{ème} et de seconde ;
- en anglais, aux élèves de terminale de section européenne, aux élèves de terminale de section internationale, aux élèves de terminale inscrits dans l'enseignement de spécialité langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER) anglais et LLCER anglais monde contemporain, ainsi qu'aux étudiants en 2^{ème} année de BTS ;
- en espagnol, aux élèves de seconde de section européenne.
- en chinois, à tous les élèves sinisants volontaires.

Les dates et modalités d'organisation seront précisées sur le portail académique des langues.

◆ SEMAINE DES LANGUES

La semaine nationale des langues vivantes se tiendra du 04 au 08 avril 2022. Le programme détaillé vous parviendra au retour des vacances d'automne. Nous vous engageons très vivement à inscrire vos élèves à ces différents concours, autant destinés à s'inscrire dans le prolongement des séquences conduites en cours qu'à promouvoir le plaisir à apprendre des langues vivantes étrangères et leur contribution à la formation générale de l'élève.

Cette semaine des langues contribuera à célébrer la Présidence française du conseil de l'Union européenne (PFUE) pendant le 1^{er} semestre de l'année 2022, et vous pouvez par ailleurs prolonger cette année européenne en vous inspirant des actions suggérées sur Eduscol (<https://eduscol.education.fr/182/ressources-pedagogiques-pour-mieux-connaître-l-europe>) ou dans la circulaire du 06 juillet 2021 parue au B.O. n°27 du 08 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo27/MENC2118652C.htm>).

◆ FORMATION CONTINUE

Si les conditions sanitaires le permettent, toutes les formations pourront se tenir en présentiel ; toutefois, dans le cas où les conditions sanitaires ne permettraient pas la tenue de sessions en présentiel, les formateurs se tiennent prêts à intervenir en distanciel et à vous proposer des parcours m@gistère de substitution. Ce courrier nous donne l'occasion de remercier une nouvelle fois les formateurs qui, en plus du travail de préparation, ont su mobiliser de remarquables compétences techniques pour maintenir, en dépit des contraintes imposées par le contexte sanitaire, l'offre de formation la plus riche possible.

Le catalogue des formations sera progressivement mis en ligne sur la page suivante du portail académique des langues : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/formation_continue/paf_2021_2022/. Nous vous invitons à vous inscrire aux actions proposées dans le cadre de vos spécialités respectives, mais également à celles qui concernent l'interlangue et les relations internationales, portées par les services de la DAREIC.

Enfin, l'offre des « Vitamines numériques » se poursuit : chaque mois, l'interlocutrice académique pour le numérique en LVE (IAN LVE), Madame d'Aubigny, vous propose la présentation d'un outil en une heure en distanciel. Le programme des futures sessions ainsi que les modalités d'inscription sont à découvrir sur la page suivante :

https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/professeurs/formation_continue/vitamines_numeriques/

◆ MOBILITÉS

Si les conditions sanitaires ont ralenti le rythme des échanges scolaires, gardons espoir de pouvoir prochainement reprendre et intensifier les mobilités collectives et individuelles des élèves ainsi que celles des personnels. Vous trouverez des détails sur tous les types de mobilité sur les pages suivantes du portail des langues : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/mobilites/>. N'hésitez pas à vous rapprocher, pour toute information complémentaire, des enseignants référents pour l'action européenne et internationale (ERAEI) de vos établissements respectifs, ou des services de la Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC).

Mobilité individuelle de courte durée pour les élèves

Désormais accréditée par Erasmus+, l'académie nous offre la possibilité, par l'intermédiaire des services de la DAREIC, de subventionner pour les élèves des séjours individuels de courte durée (minimum 10 jours, voyage compris) dans un pays européen dont ils apprennent la langue. Nous vous invitons à diffuser largement l'existence

de ce programme académique et à encourager vos élèves à partir de la classe de 5^{ème} à profiter de cette opportunité d'immersion linguistique et culturelle, dont on sait à quel point elle peut se révéler profitable. De plus amples précisions sur les modalités d'inscription à ce programme seront prochainement mises en ligne sur le portail des langues, à la rubrique « Mobilité(s) » : <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/mobilites/> .

Mobilités pour les enseignants

Nous vous encourageons à exploiter toutes les possibilités offertes aux professeurs de LVE de séjourner dans un pays étranger, que ce soit pour approfondir leurs connaissances culturelles du pays dont ils enseignent la langue ou pour découvrir des pratiques pédagogiques différentes, sous forme de séjour d'observation dans un établissement étranger. Les programmes à votre disposition sont recensés sur la page suivante de notre portail disciplinaire : https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/mobilites/mobilites_pour_professeurs/.

◆ PORTAIL ACADÉMIQUE DES LVE ET RÉSEAUX SOCIAUX

Vous aurez noté que le portail académique des langues vivantes a changé d'adresse et peut désormais être consulté sur <https://pedagogie.ac-orleans-tours.fr/interlangues/>. Ce site, alimenté avec diligence et efficacité par nos webmestres, vous permet d'accéder à toutes les informations sur la discipline, relayées avec autant de célérité que possible. Nous vous en recommandons donc la consultation régulière, qui limite partiellement une communication par courrier électronique déjà très abondante.

Des comptes Twitter vous permettent également de suivre l'actualité de la discipline et de ses spécialités : @LesPolyglOT, @AllemandOT, @anglais_ot et @frederic_cherki.

Dans le courant de l'année, nous reviendrons vous livrer les détails des projets mentionnés ci-dessus et restons à votre écoute sur la messagerie académique. Non sans avoir chaleureusement remercié tous les professeurs qui, en tant que tuteurs, formateurs, chargés de mission, webmestres, professeurs référents pour les assistants et les concours académiques ou jurys de la semaine des langues, contribuent activement au rayonnement de la discipline malgré des conditions d'exercice bousculées par la crise sanitaire, nous vous souhaitons une belle année scolaire, où les langues vivantes continueront de conforter leur rôle légitime dans l'école de la République.

Les IA-IPR de LVE

Muriel PHILIPPE – IA-IPR LVE-Allemand
Bruno BOUCHARD – IA-IPR LVE-Anglais
Elsa DELCUZOUL – IA-IPR LVE-Anglais
Dounia ZEBIB – IA-IPR LVE-Arabe
Isabelle PILLET – IA-IPR LVE-Chinois
Catherine GUILLAUME – IA-IPR LVE-Espagnol
Carmen LALANDE – IA-IPR LVE-Espagnol
Frédéric CHERKI – IA-IPR LVE-Italien
Manuel VIEIRA – IA-IPR LVE-Portugais
Christina AGUIBETOV – IA-IPR LVE-Russe